

# TAKUMI®

## Cultures légumières • Cultures ornementales

|             |                                   |
|-------------|-----------------------------------|
| Composition | Cyflufénamid 100 g/L (9,62 % p/p) |
| Formulation | Suspension concentrée (SC)        |
| A.M.M.      | n°2130079                         |
| Code UFI    | Non disponible                    |

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

TAKUMI® spécialité à base de cyflufénamid (groupe FRAC U06) est un fongicide qui permet de lutter contre l'oïdium de cultures légumières et ornementales de plein champ et sous abri.

### Usages autorisés

TAKUMI® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

| Cultures                                                                                                                                                      | Cibles    | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications (intervalle minimum) | Stade d'application | Délai Avant Récolte |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Artichaut<br>(=> <i>Uniquement artichaut</i> )<br><i>Uniquement plein champ</i>                                                                               | Oïdium(s) | 0,15 L/ha              | 2 / an<br>(14 jours)                               | BBCH 40-75          | 21 jours            |
| Cucurbitacées à peau comestible<br>(=> <i>concombre, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible</i> )<br><i>Uniquement sous abri</i>                 | Oïdium(s) | 0,15 L/ha              | 2 / an<br>(7 jours)                                | BBCH 20-89          | 1 jour              |
| Cucurbitacées à peau comestible<br>(=> <i>Uniquement courgette</i> )<br><i>Plein champ et sous abri</i>                                                       |           |                        |                                                    |                     |                     |
| Fraisier<br><i>Plein champ et sous abri</i>                                                                                                                   | Oïdium(s) | 0,15 L/ha              | 2 / an<br>(10 jours)                               | BBCH 20-89          | 3 jours             |
| Cucurbitacées à peau non comestible<br>(=> <i>melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible</i> )<br><i>Plein champ et sous abri</i> | Oïdium(s) | 0,15 L/ha              | 2 / an<br>(7 jours)                                | BBCH 20-89          | 1 jour              |
| Tomate - Aubergine<br><i>Uniquement sous abri</i>                                                                                                             | Oïdium(s) | 0,15 L/ha              | 2 / an<br>(7 jours)                                | BBCH 20-89          | 3 jours             |
| Poivron<br>(=> <i>poivron, piment</i> )<br><i>Uniquement sous abri</i>                                                                                        | Oïdium(s) | 0,15 L/ha              | 2 / an<br>(7 jours)                                | BBCH 20-89          | 1 jour              |

### **Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009**

Pour les usages mentionnés ci-dessous, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, Certis Belchim B.V. décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de **TAKUMI®** pour ces usages.

|                                                                        |           |           |                      |            |                |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------------------|------------|----------------|
| Arbres et arbustes<br><i>Plein champ et sous abri</i>                  | Oïdium(s) | 0,15 L/ha | 2 / an<br>(10 jours) | BBCH 40-75 | non applicable |
| Cultures florales et plantes vertes<br><i>Plein champ et sous abri</i> | Oïdium(s) | 0,15 L/ha | 2 / an<br>(10 jours) | BBCH 40-75 | non applicable |
| Rosier<br><i>Uniquement sous abri</i>                                  | Oïdium(s) | 0,15 L/ha | 2 / an<br>(10 jours) | BBCH 40-75 | non applicable |

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

*Certis Belchim B.V. ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.*

## **RECOMMANDATIONS D'EMPLOI**

Les doses homologuées doivent être appliquées.

### **Conditions d'application**

**TAKUMI®** s'utilise dès l'apparition des premiers symptômes, en fonction du risque de maladie et en suivant les conseils des Services Techniques et des Bulletins de Santé du Végétal.

L'emploi de **TAKUMI®** est recommandé uniquement de manière préventive ou au tout début du développement de l'oïdium.

**TAKUMI®** doit être inclus dans un programme de traitement alternant des matières actives de familles différentes et adapté en fonction du risque de la maladie et des conditions de productions (sous abri ou plein champ). En cas de ré-infestation ou si la maladie persiste, les cultures pourront être traitées une nouvelle fois à l'aide de **TAKUMI®** en tout début d'attaque. Ne pas faire 2 traitements consécutifs de **TAKUMI®**.

En raison de la diversité des espèces et variétés en cultures ornementales qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test de sélectivité de la spécialité **TAKUMI®** sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

## Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

En cas de mélange avec d'autres produits, il est recommandé de faire un test sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière. Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

## Préparation de la bouillie et application

**TAKUMI®** s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées. Assurer un mouillage adapté afin d'assurer une bonne couverture par pulvérisation, assurant un traitement de la plante dans son ensemble.

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Mettre sous agitation. Ajouter la quantité nécessaire de **TAKUMI®** puis compléter le remplissage. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application. Appliquer la bouillie directement après sa préparation.

## **PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Le mode d'action du cyflufenamid (famille chimique : amidoximes – Groupe U06 - FRAC) est différent de celui des autres fongicides existants. Néanmoins, afin de réduire le risque d'apparition de souches résistantes, il est important de respecter les recommandations suivantes :

- Appliquer **TAKUMI®** selon les recommandations du fabricant et uniquement en application préventive ou en tout début d'attaque, aux doses indiquées.
- Ne pas dépasser 2 applications par parcelle et par an en utilisant un alterneur entre les applications.
- Intégrer **TAKUMI®** dans un programme fongicide permettant d'alterner les modes d'action contre l'oïdium afin de limiter les risques d'apparition de résistance.

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Certis Belchim B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## **MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES**

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter :

| Caractéristiques des EPI                                                                                         | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                                                                                  |                               |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                  | MÉLANGE/<br>CHARGEMENT                            | APPLICATION AVEC :                                                                               |                               | NETTOYAGE         |
|                                                                                                                  |                                                   | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ<br>À RAMPE<br>PULVÉRISATION VERS LE BAS<br>TRACTEUR<br>AVEC CABINE | TRACTEUR<br>SANS CABINE       |                   |
| GANTS EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))<br>usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) | Réutilisables                                     | À usage unique <sup>(1)</sup>                                                                    | À usage unique <sup>(2)</sup> | Réutilisables     |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065                                                         | EPI vestimentaire                                 |                                                                                                  |                               | EPI vestimentaire |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1              | EPI partiel                                       |                                                                                                  |                               | EPI partiel       |

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

| Caractéristiques des EPI                                                                            | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                                                 |                                                                 |                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                     | MÉLANGE/<br>CHARGEMENT                            | APPLICATION AVEC :                                              |                                                                 |                                                                    |
|                                                                                                     |                                                   | LANCE                                                           |                                                                 |                                                                    |
|                                                                                                     |                                                   | SANS CONTACT<br>AVEC LA VÉGÉTATION<br>Cultures basses (< 50 cm) | SANS CONTACT<br>AVEC LA VÉGÉTATION<br>Cultures hautes (> 50 cm) | CONTACT INTENSE<br>AVEC LA VÉGÉTATION<br>Cultures basses et hautes |
| GANTS EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))                                     |                                                   |                                                                 |                                                                 |                                                                    |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065                                            | EPI vestimentaire                                 |                                                                 |                                                                 | EPI vestimentaire                                                  |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 | EPI partiel                                       |                                                                 |                                                                 | EPI partiel (blouse)                                               |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 3 ou 4<br>certifiée EN 14605+A1:2009       | OU<br>Type 3 ou 4*                                |                                                                 | Type 4<br>avec capuche                                          | OU<br>Type 3 ou 4*                                                 |
| BOTTES<br>certifiées EN 13 832-3:2006                                                               |                                                   |                                                                 |                                                                 |                                                                    |

\* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Protéger du gel.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Certis Belchim B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



### **PREMIERS SECOURS**

Consulter la fiche de données de sécurité.

### **CONDITIONNEMENT**

| Conditionnement  | Groupage              | Palettisation      | Unité de commande     |
|------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| Flacon de 500 ml | Carton de 10 x 500 ml | 51 cartons = 255 L | Carton de 10 x 500 ml |




**TAKUMI® - A.M.M. 2130079**

**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


**Conseils de prudence**

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants et un vêtement de protection.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un produit dangereux.

**EUH208** Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages de plein champ.

**Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri.**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL - REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT :** Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

**EN CAS D'URGENCE**  
 Composer le 15 ou le 112  
 ou contacter le centre anti  
 poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou sur demande à Certis Belchim B.V. au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Homologation Nisso Chemical Europe GmbH. ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Distribué par Certis Belchim B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v8 – 11/2022.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**